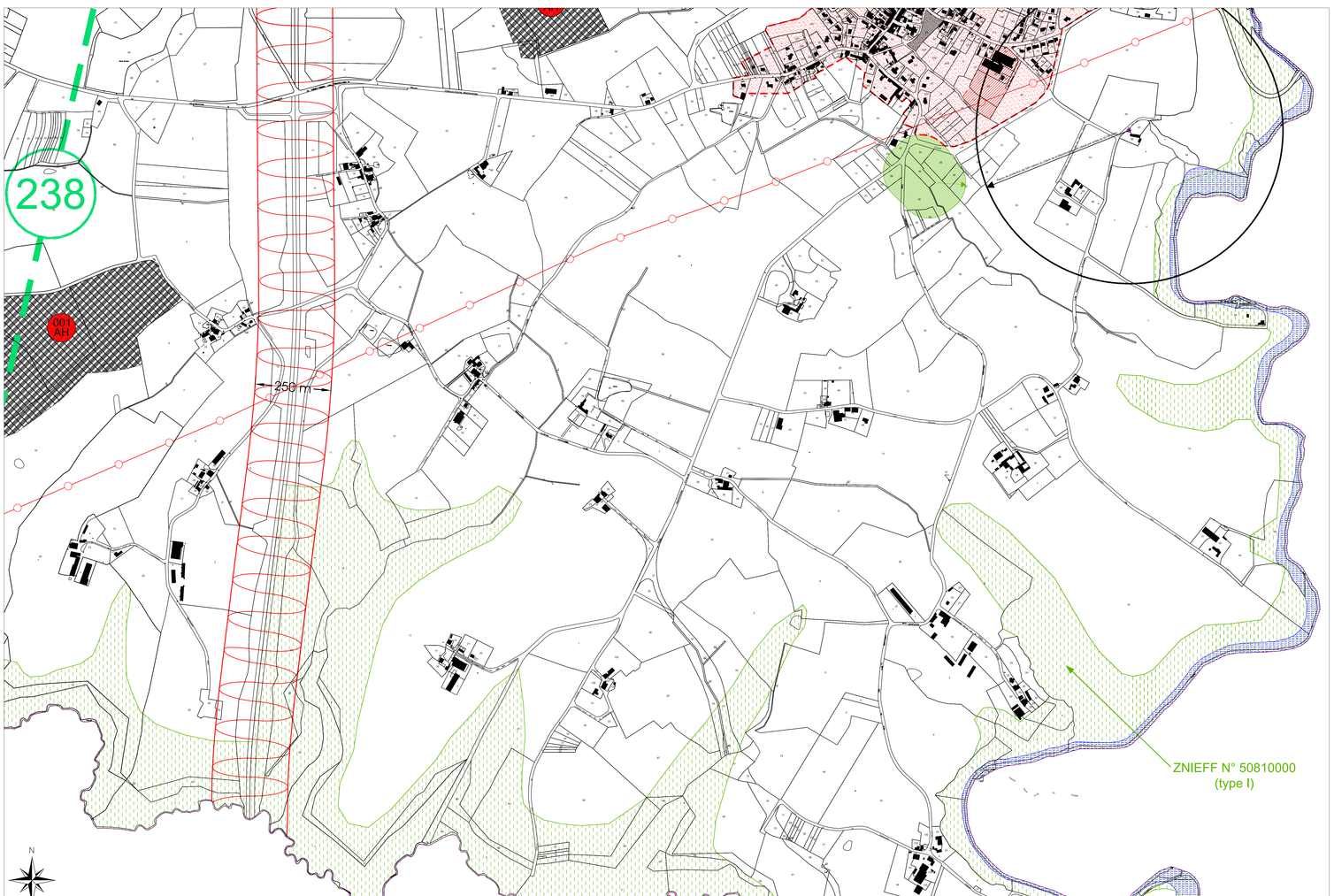

MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

CARTE COMMUNALE

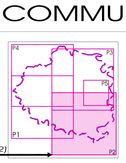

SITUATION (Plan P2)

Elaboration : délibération du 9 Septembre 2005.

Révision 1
Vue pour être annexé à notre délibération du : 24 Novembre 2008

Document approuvé par arrêté préfectoral en date du :

Le Maire,

ETUDES ET REALISATION CONFIEES A

Cyril Gauthier SARL
ARCHITECTE DPLG URBANISTE
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
ZI DU PRE DE LA MOTTE 03410 DOMERAT
BP 108 - 03410 DOMERAT CEDEX
TEL 04 70 58 11 11 - FAX 04 70 58 11 12

Echelle 1/5000

Périmètre où les constructions sont autorisées

En dehors de ce périmètre, les constructions ne sont pas admises à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection, ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Article L. 124-2 du Code de l'Urbanisme)

Zone réservée à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées

Zone de protection liée aux stations de lagunage (100 mètres)

Sites et vestiges archéologiques
Tracé réalisé a partir du parcellaire de l'ancien cadastre.
L'exactitude du zonage sera à verifier auprès du service de l'Archeologie dans le cadre d'éventuels projets.
Voir tableau inséré au rapport de présentation de la carte communale

Zone inondable (zone inconstructible) d'après le Plan de Prévention du Risque Inondation rivières "le Petit lay, le Grand Lay, le Lay (partie amont jusqu'à Péault)

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
N° 5046 : Vallée de la Vouraie et vallons annexes à Saint Hilaire le Vouhis et Bournezeau (ZNIEFF de type II)

N° 50810000 : Vallée du petit Lay de part et d'autre de Saint Hilaire le Vouhis (ZNIEFF de type I)

Repère géodésique

Canalisation électrique 90 KV Beaupuy - Puybelliard

Application de l'arrêté préfectoral N° 01.DDE 220 du 19 mars 2001
Classement acoustique des infrastructures terrestres
et isolement acoustiques, autour de l'A 83

238 Servitude aéronautique - Servitude de dégagement (aérodromes civils et militaires) - Code T5

Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques - Code PT 3 (voir plan annexé)

Servitude de protection des sites et monuments naturels classés - Code AC 2